

## École des Tilleroyes - Installation d'un bâtiment préfabriqué

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Lors de l'incendie du 13 mai 1989, l'école des Tilleroyes a été détruite quasiment dans sa totalité.

La réhabilitation de ce bâtiment pour la rentrée de septembre 1989 étant impossible, la Municipalité propose l'installation d'un bâtiment préfabriqué.

L'ancien bâtiment situé rue Octave David, libre de toute occupation, pourrait être transféré sur le site de l'école des Tilleroyes.

Elaboré par les services techniques municipaux, ce projet est évalué à 250 000 F TTC.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'opération présentée,
- autoriser M. le Député-Maire à signer le marché à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- décider de financer cette opération au budget supplémentaire de l'exercice courant et inscrire un crédit de 250 000 F au chapitre 903.1.232.89502 du service 33000 (cette dépense sera compensée par l'encaissement de l'indemnité de sinistre).

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.